

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 5 février 2013 à 17 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

La conseillère madame Michèle Tremblay, les conseillers messieurs André Dansereau, Robert Bélanger, Claude Ménard et Roger Benjamin.

Est absent : monsieur Luc Fortin.

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

038-2013 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire constate le quorum; l'assemblée est ouverte à 17 heures par un mot de bienvenue.

039-2013 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 399-2006 ET 449-2010

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Verchères accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt du 12 février 2013 au montant de 491 800 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 399-2006 et 449-2010, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

23 200 \$	2.89 %	12 février 2014
23 800 \$	2.89 %	12 février 2015
24 400 \$	2.89 %	12 février 2016
25 200 \$	2.89 %	12 février 2017
395 200 \$	2.89 %	12 février 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adopté.

040-2013 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 399-2006 ET 449-2010

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Verchères souhaite emprunter par billet un montant total de 491 800 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
399-2006	270 800\$
449-2010	221 000\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Roger Benjamin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 491 800 \$ prévu au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 399-2006 et 499-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 12 février 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	23 200 \$
2015.	23 800 \$
2016.	24 400 \$
2017.	25 200 \$
2018.	25 900 \$ (à payer en 2018)
2018.	369 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Verchères émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 février 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 399-2006 et 449-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté.

041-2013 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

042-2013 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 17h05 la séance d'ajournement est levée sur la proposition de monsieur Robert Bélanger, appuyé par monsieur Claude Ménard.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.